

OBSEQUES

813404

ARBUS

M^{me} Monique ARRUZAS, sa fille, et Alain, son gendre ; Laurence et Nathalie, ses petites-filles, et leurs conjoints ; Jérôme, Déborah, Jessica, Sarah et Mathéo, ses arrière-petits-enfants, et leurs conjoints ; Rose et Anna, ses arrière-arrière-petites-filles ; les familles MANIGOT et ARRUZAS, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Luce MANIGOT,
née SUZANNE,

survenu à l'âge de 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 13 janvier 2020, à 10h 30**, en l'église d'Arbus, où l'on se réunira. Un dernier hommage pourra lui être rendu au funéraire d'Hosgor à partir de ce jour.

PF Atlantiques, H. et Ph. Labeguerie, funéraire et marbrerie d'Hosgor, tél. 05.58.43.55.28, 24 h/24.

DÉCÈS

811172

PAU
VIC-BIGORRE
COURTAULY (11)

M. Gabriel LAFFOURCADE, M. et M^{me} Jean LAFFOURCADE, Lucie, Robin, Eloïse, les familles LAGORS, LAFFOURCADE, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Jacqueline LAFFOURCADE,
née LAGORS.

Selon ses volontés, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité. La famille remercie particulièrement tout le personnel de l'Ehpad Le Clos des Vignes à Jurançon, pour sa gentillesse et son dévouement.

PF Bordenave-Cassou, Pau, Jurançon, tél. 05.59.06.52.56.

AVIS DE MESSE

812390

ANDOINS

Le 21 janvier 2019
et le 27 novembre 2019,

Marie et Marcel JAÏMES

nous quittaient. Une messe sera célébrée à leur intention le **samedi 11 janvier 2020, à 17 heures**, en l'église Saint-Laurent d'Andoins.

PF Bordenave PB, Ouilhon, Morlaàs, tél. 06.80.71.90.49.

REMERCIEMENTS

811174

GELOS

La famille LEFFEVRE et ses enfants, la famille GONCALVES, ses enfants et petits-enfants, parents et alliés, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M^{me} Denise LEFFEVRE,
née GARZARON,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Bordenave-Cassou, Pau, Jurançon, tél. 05.59.06.52.56.

810766

LONS

M^{me} Paulette CAMBEROU, son épouse ; M. et M^{me} Thierry CAMBEROU, M^{me} et M. Elisabeth CABET, M^{me} et M. Sandrine BONNASSE, ses enfants ; Audrey, Robin, Maitlys, Quentin, Noémie et leurs conjoints, ses petits-enfants ; Matthia, son arrière-petit-fils ; parents, amis et alliés, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Fernand CAMBEROU,
vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Services funéraires, Parc d'activités Pau-Pyrénées, 2, rue Blanqui, Pau, tél. 24 h/24, 05.59.63.63.30.

811734

CHAPPELLE-DE-ROUSSE
BILLÈRE
BOSDARROS

Alain et Lulu LASMARENX, leurs enfants, Laure et Nicolas, Elise et Régis, Romain et Séverine, et petits-enfants, Alice et Clément ; Marc et Nicole LASMARENX, leurs enfants, Rémi et Floriane, Laurent ; Arlette (†) et Jean (†) PILLARDOU, Elisabeth et Albert PILLARDOU, leurs enfants et petits-enfants, les familles ESCALE, LALANNE-COURRÈGES, parents et alliés, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M^{me} Michelle LASMARENX,
née BIDAU,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements. La famille remercie tout particulièrement le service d'aide ADOM Service de Jurançon.

PF Béarnaises, Substitutariat Florian Leclerc, 4, rue Faraday, Billère, tél. 05.59.81.24.25.

811876

ORION

M^{me} Denise LANTIAI, son épouse ; M. et M^{me} Claude et Marcel BONNECAZE LASSERRE, M. Joël LANTIAI et Maité SEIGNALET, ses enfants ; Bertrand, Bruno et Boris, et leurs compagnes, Pierre et Chloé, ses petits-enfants ; les familles LANTIAI et BERGÈZ CAZALOU, parents et alliés, très touchés par les innombrables marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Sylvain LANTIAI,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Guichandut, Saint-Palais, Sauveterre-de-Béarn, tél. 05.59.63.74.49.

812072

LURBE-SAINT-CHRISTAU

Delphine VALLAT (†), Jérôme VALLAT et sa compagne Sabine, ses enfants ; Milla, sa petite-fille ; les familles GIMAT, BARCOYSBIDE, VALLAT, CAPDEVILLE, VASQUEZ, parents, amis et alliés remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M^{me} Renée GIMAT,

ont partagé cette douloureuse épreuve.

Funéraire Lascaille, Ledeur, tél. 05.59.39.20.54.

811887

MONEIN
AMENDEUIX

M^{me} Marie Jeanne RECALDE et M. Alain LEMONNIER, Martin ECHEVERRIA et Laura HEQUET, et leurs enfants Lola, Mairu, Esther ECHEVERRIA et Hussam ANWAR, les familles RECALDE et HERRIPREMU, parents et alliés remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M^{me} Catherine RECALDE,
née HERRIPREMU,

ont partagé cette douloureuse épreuve.

PF Guichandut, Saint-Palais, Sauveterre-de-Béarn, tél. 05.59.63.74.49.

812114

BORDES
ANGAÏS
BOEIL-BEZING
MONT-DE-MARSAN

Jacqueline DUFAY, Janu et Jean-Marc LEGROS-ADRIAN, Bernadette et Michel RUIZ, ses filles ; Stéphane et Carine, Mathieu et Karine, Sylvain et Anne-Laure, Magali, Jean-Daniel, ses petits-enfants ; Romain, Tom, Clément, Jules, Ambre, Théo, ses arrière-petits-enfants ; Henri et Elise LALANNE, leurs enfants et petits-enfants, Jean-Raymond et Martine LALANNE, leurs enfants et petits-enfants, ses neveux, parents, alliés et amis, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M^{me} Domitille DUFAY,
née LUSSIGNET,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements. La famille remercie tout particulièrement la direction, les docteurs, tout le personnel de l'Ehpad Le Clos Montreuil de Nay pour leur dévouement, leur gentillesse et leur grande humanité.

30_09_09813000



Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

AVIS D'APPEL PUBLIC

Révision du règlement local de publicité de la commune de Pau (RLP)

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communal du 10 décembre 2019, une enquête publique se déroulera du **lundi 6 janvier 9h au vendredi 24 janvier 2020 à 16h30** inclus à l'hôtel de ville de Pau.

M. Jean-Marie CLAVERIE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M^{me} la présidente du Tribunal administratif de Pau.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet à l'accueil de l'hôtel de ville, aux horaires d'ouverture de la mairie de Pau (place Royale 64000 Pau), soit les **lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 16h45** ; le **mardi de 10h30 à 16h45** ; le **jeudi de 8h30 à 18h30**. Un poste informatique libre d'accès sera à la disposition du public. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune - www.pau.fr - et sur le site de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées - www.agglo-pau.fr

Le public pourra, également, adresser ses observations par écrit, au commissaire-enquêteur, à la direction de l'urbanisme de l'aménagement et de la construction durables (Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, hôtel de France 2 Bis, place Royale 64000 Pau) ou les envoyer à l'adresse suivante : concertation.rlp@agglo-pau.fr dès le **lundi 6 janvier 2020 à 9 heures** et de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête, soit le **vendredi 24 janvier à 16h30**.

M. Jean-Marie CLAVERIE se tiendra à la disposition du public à la mairie de Pau les :

Mercredi 15 janvier de 9h à 12 heures
Vendredi 24 janvier 2020 de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public qui pourra les consulter à la Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction durables, 26 avenue des Lias 64000 Pau, pendant une durée d'un an, sur le site internet de la ville - www.pau.fr - et sur le site de l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées - www.agglo-pau.fr

30_09_09814100



Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Direction départementale des territoires et de la mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Restauration de la continuité écologique sur le Vert de Barlanès à Lanne en Barétous

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 64-2019-12-11-003 du 11 décembre 2019, une enquête publique, d'une durée de 31 jours consécutifs, est ouverte du **27 janvier 2020 au 26 février 2020** inclus sur le territoire de la commune de Lanne en Barétous concernant la demande d'autorisation environnementale pour des travaux de restauration de la continuité écologique sur le Vert du Barlanès à Lanne en Barétous sollicitée par la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

La demande relève des rubriques 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.2.1.0 définies aux articles L. 214-4 et R. 214-1 du code de l'environnement. Le dossier de demande comporte un rapport sur les incidences environnementales du projet.

Le pétitionnaire est M. André DARTAU, président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Siège de l'enquête : commune de Lanne en Barétous
Lieu du projet : Lanne en Barétous

M. Jacques SAINT-PAUL (retraité de la chimie) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Pau par ordonnance n° E19002016/4.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête :

Sur support papier : en mairie de Lanne en Barétous, pendant les heures d'ouverture des bureaux (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 16h45 et le mercredi et samedi de 9h à 12 heures).
Sur support informatique : en mairie de Lanne en Barétous aux horaires précités.

Sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Atlantiques : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr> rubrique Politiques publiques - Aménagement du territoire, Construction, Logement - Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête est communiqué à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le public pourra présenter ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête. Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairie de Lanne en Barétous aux horaires mentionnés ci-dessus ;

Adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Lanne en Barétous, place de la Pastorale, 64570 Lanne en Barétous ;
Adresser un courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : ddtm-enquete-verte@barlanes.pyrenees-atlantiques.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique sont consultables au siège de l'enquête publique.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante dans les meilleurs délais possibles : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr> rubrique Politiques publiques - Aménagement du territoire, Construction, Logement - Enquêtes publiques.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courrier électronique, réceptionnés après le **26 février 2020 à 12 heures** (heure de clôture de l'enquête publique), ne pourra pas être prise en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et assurera les permanences suivantes, en mairie de Lanne en Barétous :

le lundi 27 janvier 2020 de 9h à 12h30
le samedi 15 février 2020 de 9h à 12h30
le mercredi 26 février 2020 de 9h à 12 heures

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (service gestion et police de l'eau) ;
- auprès de la mairie de Lanne en Barétous ;
- sur le site internet des services de l'Etat des Pyrénées-Atlantiques : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr> rubrique Politiques publiques - Aménagement du territoire, Construction, Logement - Enquêtes publiques.

La décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect d'éventuelles prescriptions ou un refus.

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

Heureux ?
Diffusez-le à tout le monde

Votre message personnalisé dans la page Carnet de votre journal à partir de **33[€]** TTC seulement.

Renouvelez-vous au **05.59.82.20.49**